



www.cyberdepot.fr
contact@cyberdepot.fr
938 286 457 R.C.S PARIS

CONTRAT PRO DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT



Entre les soussignés :

1. **CYBER DEPOT**, société enregistrée sous le numéro 938 286 457 au R.C.S PARIS, ayant son siège social 60 rue François Premier à Paris 75008, Ci-après dénommé "le Loueur",
2. **L'entreprise individuelle de Monsieur CHEVALIER LOIC, JEAN** enregistrée au RNE sous le numéro SIREN 921 618 369, domiciliée au 308 Av Sainte Marguerite à Nice, 06200, Résidence Le Parc Saint Martin, Bâtiment B. Ci-après dénommé "le Locataire",
Ci-après dénommé "le Locataire",

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la location d'une station de travail avec option d'achat au terme de la période de location.



- **Unité centrale sur mesure :**
 - **processeur : AMD Ryzen 7 9800X3D 5.2Ghz**
 - **Carte graphique : MSI GeForce RTX 5070Ti 16Go**
 - **Mémoire vive : 64Go DDR5 6000mhz**
 - **Stockage : Crucial P310 Nvme 1To + 2To**
 - **Système d'exploitation : Windows 11 pro**
- **Périphériques :**
 - **Combo Clavier / souris Logitech MK270**
 - **Ecran Samsung 32" ViewFinity 4k HDR 60hz**
 - **Hauts parleurs Logitech Z313**
 - **Lecteur Blu-Ray Externe USB-3**

Ci-après dénommé "l'objet" ou "la machine".

ARTICLE 1.1 : Propriété de l'objet

L'objet du présent contrat sus-cité en article 1 demeure la propriété intégrale du loueur durant la totalité du contrat jusqu'à l'acquisition par le locataire le cas échéant.

ARTICLE 1.2 : Usage de l'objet

L'objet du présent contrat sus-cité en article 1 est destiné à un usage professionnel, bureautique, photo et vidéo.

Il ne peut être utilisé qu'avec les périphériques compatibles. Le loueur peut être consulté en cas de doute.

Tous autres usages ou charges de travail anormales tels que le minage de crypto-monnaie et l'overclocking sont strictement interdits et entraînent la résiliation du contrat et des services qui y sont rattachés. Le locataire devra s'acquitter de l'intégralité des sommes restantes dues jusqu'à la fin du présent contrat, et, au choix, payer l'option d'achat prévue pour acquérir l'objet ou le restituer.

ARTICLE 1.3 : Modification de l'objet :

L'objet ne peut être modifié qu'en cas d'accord exceptionnel par le loueur et sous la supervision de ce dernier. Toute demande sera formulée à l'adresse sav-leasing@cyberdepot.fr.

Toute autre modification de l'objet par le locataire est strictement prohibée et entraîne la fin de la prise en charge en cas de panne.

Toute altération des pastilles de Garantie apposée sur les machines entraînera également la fin de la prise en charge en cas de panne.

De plus, le locataire est redevable de l'intégralité de tout préjudice qui pourrait être causé par une violation de ces interdictions.

Le loueur se réserve le droit de mettre fin de manière anticipée au présent contrat en cas violation des termes conclus.

ARTICLE 1.4 : Services du contrat de location avec option d'achat

- La prise en charge des pannes de l'objet liées à un usage conforme aux frais du loueur.
- L'assistance le dépannage et le transport de l'objet

ARTICLE 2 : Durée de la location

La location est conclue pour une durée de 36 mois, à compter de la date de réception du produit jusqu'au 36ème mois de prélèvement.

Le locataire informe le loueur de son vœu pour la fin de contrat en répondant à l'email qu'il reçoit 2 mois avant la fin du contrat.

ARTICLE 3 : Montant et modalités de paiement

Le Locataire s'engage à payer un loyer mensuel de **91.53€ (quatre-vingt onze euros cinquante trois centimes)** toutes taxes comprises.

Le règlement des mensualités est effectué par prélèvement SEPA automatique.

ARTICLE 4 : Fin de contrat

Au terme de la période de location, le Locataire dispose de quatre options :

- **1 - Option d'achat** : Acquérir l'ordinateur au prix résiduel de **300€ (trois cents euros, toutes taxes comprises)**, qui portera le coût total de l'opération à **3 595,08€ (trois mille cinq quatre-vingt quinze euros et huit centimes)** toutes taxes comprises et mettra fin au contrat et aux services qu'il propose.
- **2 - Renouvellement** : Renouveler son contrat pour la même durée, au prix de l'abonnement en vigueur au moment du renouvellement* et procéder à l'échange de l'objet par un objet neuf en vigueur dans la gamme souscrite.**
- **3 - Mettre fin au contrat sans frais et restituer la machine** selon les modalités fixées à l'article 10 du présent contrat.

Le locataire informe le loueur de son vœu pour la fin de contrat en répondant dans les meilleurs délais à l'email qu'il reçoit 2 mois avant la fin du contrat.

Toute absence de notification entraînera la fin du contrat à la date prévue dans le présent et le locataire devra retourner l'objet.

*Les prix sont susceptibles d'évoluer eu égard des variations de prix du marché public

**Le locataire peut, s'il le souhaite, démembrer son offre et n'échanger qu'une partie de celle-ci, minimum étant l'unité centrale.

ARTICLE 5 : Obligations du Loueur

Le Loueur garantit que l'ordinateur est neuf au moment de la remise au Locataire. Toute panne liée à un défaut d'origine ne résultant pas d'un usage inapproprié sera prise en charge par le Loueur et à ses frais pendant la durée du contrat.

ARTICLE 6 : Obligations du Locataire

Le Locataire s'engage à :

- Régler l'intégralité des mensualités de manière assidue et jusqu'à la date d'échéance du présent contrat.
 - Assurer l'usage conforme de la machine prévu à l'article 1.2 du présent contrat.
 - Préserver l'état de la machine par tous les moyens nécessaires, notamment pour la protéger des conditions nuisibles telles que les surtensions électriques, l'exposition à des températures inadaptées ou un quelconque liquide.
 - Ne jamais ouvrir la machine ou procéder à des modifications ou réparations.
 - Informer immédiatement le Loueur de tout dommage ou dysfonctionnement.
 - Ne pas sous-louer ni céder le bien à un tiers.
 - Restituer le bien dans les conditions prévues par le présent.
-

ARTICLE 7 : Assurances

Le Locataire s'engage à souscrire une assurance habitation ou tout autre forme de contrat assurant la couverture de l'objet dans les locaux d'usage en cas de sinistre.

ARTICLE 8 : Engagement

Le présent contrat est soumis à un engagement de 36 mois.

Conformément à la législation en vigueur, le contrat comporte des clauses de résiliation anticipée.

ARTICLE 9 : Résiliation anticipée

- En cas de manquement grave aux obligations prévues dans ce contrat, le Loueur pourra mettre fin à la location sans préavis et les mensualités en cours seront dues.
- Le locataire peut s'il le souhaite, après 12 mois d'abonnement révolus :
 - demander la résiliation anticipée du contrat en versant une pénalité égale au montant de l'option d'achat fixée à l'article 4 alinéa 1. Il restitue l'objet selon les modalités fixées à l'article 10.

- verser l'intégralité des mensualités restantes dûes et l'option d'achat fixée à l'article 4 alinéa 1 pour acquérir l'objet et mettre fin à l'abonnement. Les services qui y sont associés prennent fin.
- Le locataire peut s'il le souhaite, avant 12 mois d'abonnement révolus :
 - demander la résiliation anticipée du contrat. Il doit alors s'acquitter des mensualités restantes jusqu'au 12ème mois et de la pénalité égale au montant de l'option d'achat fixée à l'article 4 alinéa 1. Il restitue l'objet selon les modalités fixées à l'article 10.

ARTICLE 10 : Restitution de l'ordinateur

Dans les cas où le locataire doit restituer l'objet, il devra le restituer en bon état, compte tenu de l'usure normale selon les modalités de transport fournies par le loueur et sans frais dans les meilleurs délais.

La protection de l'objet durant le transport est de la responsabilité du locataire.

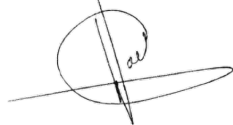
ARTICLE 11 : Loi applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par la loi française. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant de saisir les tribunaux compétents de Paris.

Fait à Paris, le [Date de souscription].

Le Loueur : CYBER DÉPÔT, représenté par Florian WALDMANN, Président.

Signature :



Le Locataire : [nom prénom] LC DRONE, représenté par Loïc CHEVALIER

- ☒ J'accepte les termes du présent contrat et des conditions générales de vente et d'utilisations du Cyber Leasing que j'ai pu visualiser lors de ma souscription et pour lesquels j'ai apposé la signature ci-après.
- ☒ Je renonce à mon délai légal de rétractation de 14 jours et je demande l'expédition de ma machine dès la mise en place du prélèvement SEPA.

Signature :



loic chevalier (Dec 3, 2025 19:17:08 GMT+1)